

M. Kindt: Merci. Le préopinant avait parlé de 1.5 million de dollars. Mes notes mentionnent le chiffre de 3.6 millions, aussi suis-je heureux que le ministre ait fait cette rectification. Cela remet les choses au point.

On estime le nombre des intéressés à quelque 800,000. Or, si l'on divise 3.6 millions de dollars par 800,000, on arrive à environ \$5 par personne. Autrement dit, il en coûtera environ \$5 par personne, soit environ 50c. par mois, pour administrer un programme prévoyant le paiement de \$30 par mois à 800,000 pensionnés. A mon sens, le ministre vise à édifier un fief personnel en présentant pareil programme. Outre les frais d'administration, il y aura ceux de la construction d'un immeuble et tout ce qui s'y rapporte. A mon avis, le coût du programme atteindra 10 millions de dollars.

Il vaudrait beaucoup mieux, et les pensionnés partagent mon avis j'en suis sûr, d'affecter le montant de ces frais à un supplément de pension de vieillesse. Mais on ne s'inspire pas de ce principe. Les frais d'administration seront élevés. Selon le ministre, ils s'établiront à 3.6 millions de dollars, mais, tout compte fait, j'estime qu'ils atteindront 10 millions de dollars. Les députés n'ont qu'à diviser mon estimation des frais, soit 10 millions, par 800,000 pensionnés qui toucheront le supplément, pour constater ce qu'il en coûtera par personne. Le montant se rapprochera d'un dollar par mois pour pouvoir verser les \$30 supplémentaires.

Le ministre aurait peut-être avantage à faire ce calcul avant que nous poursuivions l'étude du projet de loi. Il aura alors une idée de ce qu'il en coûtera par personne pour administrer ce programme. Il ne faut pas oublier que ces coûts doivent se rattacher aux \$30 par mois qui seront versés par individu. Le ministre vise à exclure les millionnaires de ce programme. Il commet une grande injustice envers les Canadiens dans le besoin. Il vaudrait beaucoup mieux en faire un paiement universel, prendre ces 225 millions de dollars, ou le montant dont il s'agit, et le répartir entre les 1,200,000 pensionnés de la vieillesse. De cette manière tous en profiteraient au même degré.

J'en dirais volontiers davantage sur les frais d'administration. Le ministre n'a pas parlé des dépenses immobilières ni du nombre de personnes qu'on embauchera pour administrer le programme. A mon avis, il emploiera environ 500 personnes, peut-être même 1,000 personnes. Quel sera le salaire moyen de ces individus? Probablement \$8,000. En étudiant un peu les crédits de son ministère, je crois que c'est

là un chiffre raisonnable. Si l'on multiplie \$8,000 par les 750 personnes qu'il faudra probablement embaucher, cela fait 6 millions de dollars. On tente de nous tromper au chapitre des dépenses administratives. On nous dit une chose pour permettre au ministre de vendre son programme aux gens, mais il en coûtera beaucoup plus cher pour administrer le programme que le ministre nous l'a donné à entendre.

Si le ministre croit que j'ai tort, qu'il vérifie le coût, je suis sûr que le chiffre qu'il nous a donné est beaucoup trop bas. Qu'il nous dise combien, d'après lui, il faudra de personnes pour administrer le programme. Combien faudra-t-il de personnes pour vérifier les 1,200,000 demandes? Qu'en coûtera-t-il pour loger ces personnes? Nous n'avons rien entendu à ce sujet. Le ministre essaie de nous tromper en ne nous donnant pas les faits. Il a évalué les dépenses à 3.6 millions de dollars. Je me demande jusqu'où il ira avec ces 3.6 millions compte tenu de l'administration du régime et de la vérification du revenu de 1,200,000 personnes. Cela suffira à peine à démarrer et il le sait.

Je conseille au ministre des Transports, que je vois rire, de calculer ces frais avant que le gouvernement donne suite au programme. Le gouvernement veut édifier une bureaucratie et y nommer des libéraux. Il se moque absolument de l'importance que prendront les services administratifs et du nombre de personnes engagées pour administrer un programme absolument inutile. Tout ce qu'il faut, c'est une simple modification à la loi actuelle sur la sécurité de la vieillesse. Le personnel qui applique présentement cette loi pourrait aussi administrer le régime et distribuer l'argent. Ce serait une simple question de mathématiques. Il ne serait pas nécessaire d'avoir un personnel supplémentaire, ou presque pas. Les employés actuels du ministère pourraient s'occuper du versement supplémentaire de \$30 par mois, ou du montant quel qu'il soit, aux pensionnés de la vieillesse.

Toutefois, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Transports ne partagent pas cet avis. Ils envisagent de constituer toute une bureaucratie, ce à quoi les Canadiens s'opposent violemment. Ceux-ci considèrent le nombre de fonctionnaires qui émargent au budget et estiment que la fonction publique coûte déjà beaucoup trop cher. Néanmoins, on nous demande ici d'adopter une loi dont l'application nécessitera 750 ou 1,000 nouveaux fonctionnaires. Pourquoi cela? C'est absolument inutile, et les frais de distribution du supplément de \$30 par mois